

# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

## Aménagements paysagers

Niveau 5

Version de Septembre 2023

### PUBLIC CIBLÉ / PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 et 29 ans
- Jeunes titulaires d'un BAC.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur et disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.



### VOIE DE FORMATION

- Formation initiale par apprentissage

### MODALITE DE VALIDATION

- Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire



### OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce BTS forme des professionnels polyvalents de l'aménagement paysager capables à la fois de concevoir, aménager et entretenir des espaces paysagers mais aussi de planifier, organiser et coordonner le travail d'une équipe.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- En présentiel avec :
  - Cours théorique en salle et des salles informatiques
  - Etudes de cas concrets
  - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés



## PRINCIPAUX CONTENUS DE LA FORMATION ET DISPOSITIF EVALUATION

MODULES DE LA FORMATION	MATIERES PRINCIPALES	Heures par semaine	CCF	EPT	Epreuves
<b>DOMAINE GENERAL</b>					
Accompagnement au projet personnel et professionnel. (M11)		1 h			
Organisation économique, sociale et juridique. (M21)	Economie	3 h	1 CCF Ecrit	1 EPT commune écrit	E1 (coef 6) E2 (coef 3)
Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation. (M22)	Français, E.S.C, Documentation	4 h 30	2 CCF Ecrit/Oral		
Langue vivante. (M23)	Anglais	2 h 30	4 CCF Oral et écrit		E3 (coef 4)
Education physique et sportive. (M31)	EPS	1 h 30	1 CCF		Hors épreuve
Traitement de données. (M41)	Mathématiques	2 h	2 CCF écrit		E4 (coef 3)
Technologies de l'information et du multimédia. (M42)	Informatique	1 h 30	1 CCF pratique		
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>					
Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers. (M51)	Histoire des paysages et jardins, biologie, agrologie, réglementation, diagnostic et contexte de site	4 h	3 CCF (pratique, oral et écrit)		E5 (coef 5)
Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager. (M55)	Conception, chiffrage du projet	4 h			
Connaissance et gestion des végétaux. (M52)	Biologie, agronomie, végétaux, taille, végétalisation, gestion différenciée	3 h	5 CCF (pratique, oral et écrit)		E6 (coef 7)
Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager. (M53)	Topographie, agro-équipement, maçonnerie arrosage...	5 h			
Gestion technico-économique des chantiers. (M54)	Entreprise, devis, plan	1 h			
Dossier vécu professionnel (M61)	Rapport	1 semaine bloquée		1 EPT commune écrit	E7 (coef 12)
Module d'initiative locale (M.I.L.) : embellissement d'établissement. (M71)	Adaptation locale professionnelle	2 h	1 CCF (Ecrit/Oral)		Hors épreuve



## DÉLAIS D'ACCÈS

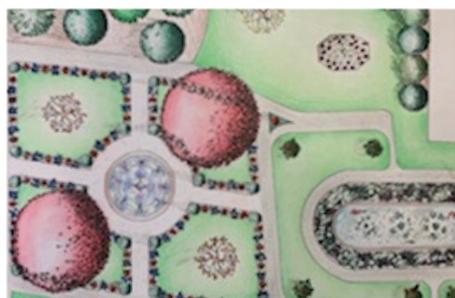
- Après un baccalauréat professionnel, technologique ou général, début de la formation par apprentissage en septembre.

## MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

- Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.

## DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

- **1ère année 655 heures** d'enseignement réparties sur 19 semaines au CFA.
- **2ème année 700 heures** d'enseignement réparties sur 20 semaines au CFA.
- Alternance régulière 2 semaines au CFA et 1 semaines en entreprise



## LES MODALITÉS D'ADAPTATION

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

- Scolarité gratuite
- Aide au permis
- Financement 1er équipement
- Site sur 250 hectares
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPi et QUALIFORMAGRI

NOS  
ATOUTS





- Une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle ou école d'ingénieur.
- jardinier/paysagiste
- chargé d'études
- conducteur de travaux

## DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ETUDES

## SUITE APRES LE BTS AP SESSION 2023

Réussite à  
l'examen

Insertion  
Pro

Poursuite  
d'étude

67 %

62 %

25 %

## TAUX D'APPRECIATION DES APPRENTIS DE LA SESSION 2023



## INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

- La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er septembre 2023 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic	Salaire brut minimum mensuel (151,67 heures)
1re	moins de 18 ans	27 %	471,74 €
	18 à 20 ans	43 %	751,30 €
	21 à 25 ans*	53 %	926,02 €
2e	Moins de 18 ans	39 %	681,41 €
	18 à 20 ans	51 %	891,07 €
	21 à 25 ans*	61 %	1 065,79 €
3e	Moins de 18 ans	55 %	960,96 €
	18 à 20 ans	67 %	1 170,62 €
	21 à 25 ans*	78 %	1 747, 20 €

## COÛT DE LA FORMATION

- 7 000,00 € € pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise ou les collectivités.

**CONTACT  
CFA**

Centre de formation  
Bourges-Le Subdray  
Le Sollier CS18  
18570 Le Subdray  
Secrétaire apprentissage  
Tel : 02 48 70 77 12  
Mail : cfa.cher@educagri.fr